



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**Arrêté n° 2017/100**  
**portant nomination des membres**  
**de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)**  
**Grand-Est**

Le Préfet de la Région Grand Est  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est  
Préfet du Bas-Rhin

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du préfet de la région Alsace du 20 avril 2015 relatif à la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Alsace ;

VU l'arrêté du préfet de la région Champagne-Ardenne du 31 mars 2015 portant désignation des membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Alsace ;

VU l'arrêté du préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine du 9 juin 2016 portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Lorraine ;

CONSIDERANT les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A titre transitoire, pour les années 2017 et 2018, la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Grand-Est est présidée par 3 co-présidents, issus des sections régionales des régions fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2016, représentants des organisations syndicales, nommés sur proposition de ces mêmes organisations syndicales, à savoir Anne DELAROQUE, Jean-Louis POMMIER et Martine SALM.

Le préfet de région ou son représentant participe aux réunions de la section régionale.

**ARTICLE 2** : Les membres de la SRIAS sont nommés pour quatre ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée en fonction de la prochaine installation du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État.

**ARTICLE 3** : La SRIAS Grand-Est est composée comme suit :

**- Représentants de l'administration en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale, ayant voix délibérative :**

12 membres titulaires, 12 membres suppléants

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Titulaire: Mme Fanny DICHTTEL

Suppléant: Mme Sylvie WOLTRAGER

**Ministère de la défense**

Titulaire: Mme Monique BUBOLA

Suppléante: Mme Nathalie ROUGERIE

**Ministère de la justice**

Titulaire: M. Daniel RAVENEY

Suppléante: Mme Béatrice YAGER

**Ministère économique et financier**

Titulaire: Mme Elisabeth LEWANDOWSKI

Suppléante: Mme Sandrine ROMANN

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Titulaire: Mme Angèle PETER

Suppléant: M. Nicolas NICOTRA

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**

Titulaire: M. Patrice GUYOT

Suppléant: M. Eric AIMON

**Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)**

Titulaire: Mme Anne DIDELOT

Suppléante: Mme Séverine SCHANDELMAYER

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

Titulaire : M. Richard FEDERAK

Suppléante: M. Jean-Luc TITEUX

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

Titulaire: Mme Marie-Andrée GAUTIER

Suppléante: Mme Halima HAMMES

**Ministère de l'Intérieur**

Titulaire: M. Hervé FROMENT (préfecture de la Meurthe-et-Moselle)

Suppléant : M. Vincent KLEIN (préfecture de la Moselle)

Titulaire: M. Vivien DELEPLACE (préfecture des Ardennes)

Suppléante : Mme Aude THOUVENIN-REHM (préfecture de la Meuse)

Titulaire: M. Gilles BERTHOLD (préfecture du Haut-Rhin)

Suppléante : Mme Valérie PIOT (préfecture de l'Aube)

**- Représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale des administrations de l'État, ayant voix délibérative :**

13 membres titulaires, et à titre transitoire pour 2017 et 2018, 26 membres suppléants

**CGT**

Titulaires : M. Philippe CHARLIER  
Mme Evelyne KIEFFER

Suppléants : Mme Sylvie LANGENBACHER  
Mme Françoise LATTUADA  
Mme Christelle BRICHOT-RAULIN  
M. Christophe GOURMELEN

**FO**

Titulaires : Mme Armande-Pauline BORTMANN  
Mme Sabine CIOLEK

Suppléants : Mme Carole BOUTRÉAU  
Mme Malika FADLANE  
M. Jean-Pierre COLIN  
M. Damien MATHIVET

**CFDT**

Titulaires: Mme Isabelle SCHOUN  
M. Bernard FOUQUET

Suppléants : Mme Mailys PRODHON  
M. Hubert FESSLER  
M. Didier PETIJEAN  
M. Frédéric CUIGNET

**UNSA**

Titulaires : M. Gilles LAGNEAU  
Mme Magali KLANCAR

Suppléants : Mme Emilie BALLARIN  
M. Philippe HOELLINGER  
Mme Nathalie GERARD  
M. Eric JACQUOT

**FSU**

Titulaires : M. Joël JACOB  
M. Guy BOURGEOIS

Suppléants : Mme Corinne NAU  
Mme Agnès VAN LUCHENE  
Mme Virginie SOLUNTO  
Mme Célia VOLLONDAT

**SOLIDAIRES Grand Est**

Titulaires : M. Patrick DUHEM  
Mme Carine PEZZOTTA

Suppléants : Mme Annick BLANCK  
Mme Hélène CANTIN  
Mme Nathalie COUZINET-BRESCH  
M. Philippe GERMEMONT

**CFE-CGC**

Titulaire : Mme Murielle FERRASSE

Suppléants : M. Laurent FOURNET  
Mme Michèle OLIVA

**- Membres invités permanents, ayant voix consultative :**

Mme Sophie CUNY (préfecture de la Moselle)  
Mme Claudine LAMIRAUX (préfecture de la Marne)  
Mme Claire BOURLON (préfecture des Ardennes)  
Mme Francine SAX (préfecture du Haut-Rhin)  
Mme Christine LHUILLIER (préfecture de l'Aube)

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté abroge les arrêtés du 20 avril 2015, du 31 mars 2015 et du 9 juin 2016 portant respectivement composition des SRIAS Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

**ARTICLE 5** : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg , le **20 MARS 2017**

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

**Jacques GARAU**